

**Délibération n°2021-016 du Conseil d'administration du 26 octobre 2021 relative à l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 22 juin 2021**

---

**Membres du Conseil d'administration : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 26**

Vu le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 22 juin 2021 joint à la présente délibération est adopté.

**Abstention : 1**

**Votes contre : 0**

**Votes pour : 25**

Affichage le 26/10/2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 26/10/2021

Transmission au contrôle de légalité le 26/10/2021

Délibération certifiée exécutoire le 10/11/2021

Le Président du conseil d'administration

**Jean-François Balaudé**



## Procès-verbal n°22 de la séance du conseil d'administration du 22.06.2021

**Réuni en visioconférence**  
**De 9h30 à 12h53**

---

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 22 juin 2021 à 9h30 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

### **Membres du Conseil d'administration présents :**

Mme Annick Allaigre	Présidente de l'Université Paris 8
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes Départ 12h22
Mme Christine Neau-Leduc	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne Départ 12h14
Mme Héléne Velasco-Graciet	Présidente de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord
M. Philippe Gervais-Lambony	Président de l'Université Paris Nanterre
M. Christophe Prochasson	Président de l'Ecole des Hautes des Etudes en Sciences Sociales
Mme Magda Tomasini	Directrice de l'Institut Nationale des Etudes Démographiques Départ 12h18
M. Jean-François Balaudé	Président de l'EP Campus Condorcet - personnalité qualifiée
M. Jean-Pierre Duport	Préfet honoraire Départ 11h45
Mme Michèle Gendreau-Massaloux	Conseillère d'Etat – Personnalité qualifiée
Mme Ling Lenzi	8ème Vice-Présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet

Mme Sylvie Hureau	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Patrick Simon	Membre élu 'enseignants-chercheurs' Départ 12h45
Mme Cécile Vidal	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Matthieu Cassin	Membre élu 'enseignants-chercheurs' Départ 12h30
Timothée Bonnet	Membre élu 'autres personnels'
Mme Diane Carron	Membre élu 'autres personnels'
Mme Laura Pagès	Membre élu 'autres personnels' Départ 12h49
M. Zeno Bernhard	Membre élu 'étudiant' Départ 12h17

### **Pouvoirs donnés :**

Mme Agnès Magnien	Directrice déléguée aux collections de l'institut national de l'audiovisuel – Personnalité qualifiée  Pouvoir donné à M. Jean-Pierre Duport
Mme Anne Coste de Champeron	Sous-préfète Saint Denis – Personnalité qualifiée  Pouvoir donné à M. Jean-Pierre Duport
Mme Capucine Boidin	Représentante du président de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle  Pouvoir donné à M. Jean-François Baladé
M. Jean-Michel Verdier	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes  Pouvoir donné à Mme Michelle Bubenicek
M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du président du CNRS  Pouvoir donné à M. Jean-François Baladé
Mme Faten Hidri	Vice-Présidente Région Ile-de-France  Pouvoir donné à Mme Ling Lenzi



Mme Pénélope Komites	Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris Pouvoir donné à Christophe Prochasson
Mme Francine Filoche	Membre élu 'autres personnels' Pouvoir donné à Mme Diane Carron
Mme Marie-Françoise Messez	14ème Maire-adjointe de la Ville d'Aubervilliers Pouvoir donné à Ling Lenzi

### **Excusé-es :**

M. Yves Saint-Geours	Président de l'Institut des Amériques – Personnalité qualifiée
Mme Françoise Banat-Berger	Cheffe du service interministérielle des archives de France – Personnalité qualifiée
Yann Pétel	Conseiller à la Cour des comptes – Personnalité qualifiée
Mme Océane Sassier	Membre élu 'étudiant'
M. Éric Lejoindre	Maire du 18ème arrondissement de Paris
M. Baptiste Dupoux	Membre élu 'étudiant'
M. Boubacar Gassama	Membre élu 'étudiant'

### **Assistaient en outre à la séance :**

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet  
Monsieur Olivier Rousseau, Agent comptable du Campus Condorcet  
Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet  
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire  
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet  
Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Président du Campus Condorcet  
Monsieur Clément Fernandez, Contrôleur budgétaire académique  
Madame Barbara Cassin, Présidente du Conseil Scientifique  
Monsieur Marc Kreckelbergh, Contrôleur budgétaire DRFIP

La séance est ouverte à 9h40 sous la présidence de M. Jean-François Balaudé.



En liminaire, Le Président annonce que le quorum est atteint.

Le Président énumère ensuite la liste des pouvoirs donnés aux membres.

## 1. Points d'actualité

Le Président précise que plusieurs points d'actualité seront abordés au cours du conseil d'administration, comme le projet ExcellencES ou encore le projet de décret statutaire.

Le Président rappelle que le Campus Condorcet, à l'unisson des établissements publics et des sites d'enseignement et de recherche, reprend une activité à peu près normale sur l'ensemble du site.

Il précise que l'élévation progressive des jauges permet d'accueillir à nouveau des activités scientifiques sur le campus, et en particulier au centre de colloques qui connaît dès à présent une belle fréquentation.

Le Président forme le vœu que les conditions de travail sur site soient de plus en plus favorables.

La Maison des chercheurs commence également à connaître une affluence intéressante, et une activité croissante. Les conditions très restrictives de déplacement à l'échelle nationale, européenne et mondiale ont lourdement pesé sur les fréquentations durant plusieurs mois. La Maison des chercheurs a, de fait, été vide durant une grande période.

Le Faculty club, en lien avec un certain nombre d'événements scientifiques qui se déroulent depuis quelques jours, connaît lui aussi une importante fréquentation.

Ces fréquentations sont autant d'éléments de satisfaction, ajoutées au retour plusieurs jours sur site de l'ensemble du personnel, qu'ils soient de l'EPCC ou des autres membres, ce qui permet plus de contact social direct.

Au titre des actualités importantes, il convient d'indiquer que la réception du Grand Équipement Documentaire a eu lieu. Les travaux se poursuivent néanmoins pour permettre de lever les réserves. Les emménagements sont en cours, en prévision de l'ouverture au public à l'automne (octobre/novembre). Le GED est toutefois d'ores et déjà accessible au rez-de-chaussée ; cela permet aux chercheurs qui le souhaitent de pouvoir consulter des ouvrages, et travailler dans l'espace dédié.

Concernant le bâtiment de l'EHESS, le bilan est plus contrasté, la commission de sécurité a été reportée à deux reprises, et elle doit se tenir le 25 juin. La livraison s'en trouve donc retardée, des discussions sont en cours entre l'établissement et la Région à ce propos. L'EPCC déploie tous ses efforts pour permettre une livraison dans de bonnes conditions, et permettre à l'EHESS d'investir dans les plus bref délais son bâtiment. Le retard met en effet l'école en difficulté.

Concernant le chantier de la Porte de la Chapelle, les opérations suivent leur cours, et il est prévu que le chantier démarre cette année.

Le Président évoque ensuite la phase 2, en rappelant que le bâtiment EPHE (dont nous avons les financements) sera la première réalisation de cette phase, telle qu'imaginée il y a quelques années.

Le Président indique que l'établissement est dans l'attente d'un arbitrage sur les demandes formulées dans le cadre du CPER 2022-2027, demandes réitérées notamment pour les besoins de la phase 2 tels qu'ils ont été définis initialement.

Le Président rappelle qu'une réponse est également attendue pour le projet Condornum (CPER équipement).

Indépendamment de la question des crédits CPER, le Président indique que l'Etat s'est saisi de la question de la phase 2 en s'appuyant sur l'opportunité de la vente du 54 boulevard Raspail qui constituerait un levier pour une partie de son financement. Le 54 abrite une partie importante de l'EHESS ainsi que la FMSH. Une réflexion en lien avec le rectorat a été engagée en vue de la réalisation de la phase 2 du projet immobilier Condorcet, intégrant pour commencer plusieurs points liés au devenir du 54 boulevard Raspail, de la relocalisation de ses occupants, et concernant la programmation de bâtiments permettant de les accueillir. Ces discussions s'engagent seulement, et elles doivent, du point de vue de l'EPCC, se poursuivre en tenant compte des besoins collectifs des membres. Le conseil d'administration sera informé sur les avancées. Le Président signale enfin que la Ministre elle-même, dans sa réponse à la cour des comptes à la suite du contrôle de l'EHESS, a mentionné la préoccupation de permettre l'accueil de l'EHESS dans son intégralité sur le Campus Condorcet.

Le Président informe ensuite les membres d'un courrier collectif adressé par des chercheurs, enseignants-chercheurs résidents exprimant leurs préoccupations de voir maintenir des espaces verts dans la durée au sein du Campus Condorcet. Il rappelle les enjeux pour l'EPCC et les membres d'accueillir de nouvelles équipes et de nouvelles constructions sur le campus, sans perdre de vue les enjeux de campus vert. Il y a nécessité à poursuivre la programmation immobilière, dans un bon équilibre avec les problématiques de campus vert, et celles de son environnement territorial. Par ailleurs, plusieurs hypothèses pourraient se dessiner, permettant l'extension foncière du Campus. Le conseil sera bien entendu informé dès lors que des pistes se dessineraient.

Le Président indique que plusieurs visites du site ont été organisées ces dernières semaines, dont celle de la Présidente de la région pour la remise des clés du GED. Et la semaine dernière, celle du recteur de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, accompagné de la rectrice déléguée à l'ESRI. Ces derniers ont réalisé une visite complète du Campus, et à cette occasion ont été évoquées les perspectives de développement du Campus, notamment à la faveur du projet PIA 4 ExcellencES.

Concernant l'inauguration du Campus Condorcet, le Président rappelle que le site n'a pas encore été inauguré par les autorités, du fait d'un enchaînement de circonstances bien connues depuis la fin 2019. Nous avons aujourd'hui des perspectives permettant d'espérer qu'une inauguration se déroule à l'automne. Aucune date n'est toutefois encore arrêtée. Le Président souhaite que l'inauguration soit pensée comme un temps avec et pour tous. Il indique que des réflexions sont menées en ce sens. Il pourrait ainsi y avoir à la fois un moment officiel, et un moment collectif.

Sauf durcissement des contraintes sanitaires, le premier festival des éPOPées qui avait dû être annulé à la fin de l'été dernier, aura lieu à l'automne entre le 30 septembre et le 2 octobre, avec une programmation élaborée avec les résidents, les équipes du campus Condorcet et le conseil scientifique, panachant événements culturels et artistiques et événements scientifiques. Nombreuses sont les contributions : de l'équipe du GED, des résidents, des associations notamment. Il faut s'en réjouir, et remercier toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans la programmation et l'organisation. Il faut aussi noter que les éPOPées s'inscriront dans le cadre de la Fête de la science, et qu'après que l'EPCC a candidaté pour cela, elles recevront un financement à ce titre de la part de la DRARI, ce qui constitue une belle reconnaissance de la qualité du programme.

Le Président évoque le financement par la Région Ile-de-France d'un certain nombre de chaires junior en SHS, visant à contribuer à des études sur les effets de la crise pour l'ensemble du territoire, et à accompagner la région pour ses propres enjeux de politique publique. La Région a souhaité qu'une des chaires soit fléchée Campus Condorcet, ce qui permet de soutenir les projets de recherches de collègues travaillant sur le territoire d'Île-de-France, et en particulier dans le périmètre du Campus Condorcet. L'appel à projets a été diffusé sur le site internet du Campus avec une date limite de dépôt des candidatures pour le 30 juin. Les dossiers seront analysés par le conseil scientifique qui émettra un avis. Le bureau analysera ensuite les candidatures pour en sélectionner 4. Le dépôt des candidatures sera ensuite réalisé auprès de la Région qui décidera quel est le projet retenu.

M. Christophe Prochasson remercie le président pour la présentation faite sur les différents projets, notamment de la phase 2 et de celui de la Porte de Chapelle qui sont des priorités. Il remercie également le Président d'avoir mentionné la difficulté que rencontre l'EHESS sans bureaux fixes jusqu'à la livraison du bâtiment.

M. Prochasson souhaite bénéficier d'informations complémentaires sur le financement de la phase 2. Il informe les membres que la rectrice déléguée aurait indiqué que les demandes formulées dans le cadre du CPER tomberaient, l'Etat considérant que la vente du 54 représenterait une part importante de la contribution au financement de la phase 2 pour le bâtiment partagé entre l'EHESS et la FMSH.

M. Prochasson indique que selon les tutelles il n'y a aucun engagement sur le contrat triennal.

Le Président répond qu'il ne dispose pas d'information ferme et définitive sur le sujet. Il ajoute qu'à l'occasion d'une rencontre avec le Préfet de Région, il a pu échanger sur les besoins liés à la phase 2. L'enjeu est que la plus grande partie du produit de la cession du 54 bénéficie au Campus Condorcet pour permettre le financement du plus grand nombre de mètres carrés, et répondre ainsi aux besoins de l'EHESS et la FMSH.

Le principe de prélèvement à 50%, qui contribue au désendettement de l'Etat, est un principe généralement appliqué mais qu'il peut connaître des exceptions selon les cas et les argumentaires qui les accompagnent.

Le Président ajoute qu'il a le sentiment qu'il existe une forte mobilisation en ce sens, et que les arbitrages globaux du CPER ne pourront répondre que faiblement aux besoins du Campus Condorcet. Une première

réponse serait plutôt apportée par le biais de la vente du 54 Boulevard Raspail que par le CPER, qui semble être concentré sur d'autres sites.

L'idée étant que le Campus Condorcet puisse continuer à grandir, il est en tout cas impératif de pouvoir construire d'autres bâtiments pour l'EHESS, la FMSH, pour les besoins d'autres membres, pour des équipements communs.

M. Christophe Prochasson rappelle que la vente du 54 ne suffira pas au financement total de la phase 2, et il souligne qu'il convient que l'Etat en prenne conscience, car il y a tous les équipements collectifs pour la vie étudiante qui doivent être construits.

Le Président acquiesce. Au-delà de ce que peut permettre de financer la vente du 54, et pour appuyer notre argumentaire, il conviendra de réactualiser un certain nombre de besoins exprimés au bénéfice des membres du Campus, présents dès le début ou arrivés après.

Par exemple :

L'université Paris Nanterre, dernier membre à avoir rejoint le campus bien après la programmation d'il y a 10 ans, attend des mètres carrés dédiés. L'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'université Sorbonne Paris Nord ou l'université Paris 8 ont également des demandes en attente. Ce travail d'actualisation des besoins doit donc être mené, car entre la projection d'il y a 10 ans et les attentes d'aujourd'hui, les choses ont pu évoluer. L'EHESS en fait la preuve en réactualisant son besoin dans le cadre de la présente discussion avec le rectorat.

L'Etat attend du Campus et des membres de développer une activité scientifique conjointe, des coopérations et des projets collectifs : le Campus en fait aujourd'hui la preuve. Cela est de nature à appuyer la programmation immobilière et son financement par l'Etat.

Le Président précise enfin que l'on ne sait pas aujourd'hui ce que représentera la vente du 54. Des chiffres circulent, mais et il est difficile d'évaluer le montant exact : 100 millions, 150 millions...

M. Jean-Pierre Duport prend la parole en rappelant qu'il était présent au moment où a été inventée la règle de partage entre le désendettement de l'Etat et l'affectation au ministère du produit des cessions immobilières. Cela a été inventé au moment où l'Etat se séparait d'un patrimoine dont il n'avait plus l'usage. Dans le cas du 54 boulevard Raspail, il s'agit d'un déménagement car cela est lié à une opération dans lequel on déplace un établissement pour le regrouper avec d'autres établissements dans le cadre du Campus Condorcet. C'est un argument qu'il faudra faire valoir. Il se trouve que l'EHESS s'implante sur le site Saint-Denis/Aubervilliers dans un projet global. On n'est pas dans la logique d'un patrimoine que l'Etat vend car il n'en a plus l'usage. Cela serait anormal et injuste de ne pas donner au Campus la totalité de la cession du 54.

Le président remercie M. Duport de son argument fort et très cohérent.

Mme Cécile Vidal prend la parole concernant la chaire junior en SHS financée par la Région Ile-de-France et souhaite avoir des précisions sur le statut de cette chaire et à quoi elle va servir. Est-ce qu'elle consiste à recruter un enseignant-chercheur, un maître de conférences pour une durée déterminée ? Est-ce que cela correspond au statut des nouvelles chaires imposées par la LPR ?

Le président indique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place par la Région qui s'adresse à des chercheurs ou chercheuses en poste (de 2 à 7 ans après la thèse) souhaitant réaliser leur projet dans un établissement de recherche ou d'enseignement supérieur d'Ile-de-France, ayant déjà engagé leurs travaux de recherche et susceptibles de candidater au cours ou à l'issue de cette chaire à un appel pour les bourses du Conseil Européen de la Recherche (ERC).

Il s'agit d'un appui, d'un financement pour un projet lié à l'étude de l'impact de la crise sanitaire dans une déclinaison assez large. Le maximum de financement prévu par la Région est de 250 000€ dont 150 000€ en fonctionnement et 100.000 € en investissement. Le Campus Condorcet est le point d'entrée, mais la chaire s'implantera naturellement dans un des établissements membres.

Mme Cécile Vidal s'interroge sur le statut de l'EPCC, et demande s'il a évolué avec le nouveau décret et si l'EPCC devient EPSCP.

Mme Vidal exprime le souhait que la procédure de recrutement puisse être réalisée au sein des établissements membres, le conseil scientifique ne disposant que de membres nommés et non élus. Elle s'étonne que la chaire soit confiée à un des établissements membres.

Le Président rappelle que le bureau se saisira de l'ensemble des demandes et tranchera par la suite en toute transparence.

Il précise qu'une chaire SHS de la Région ayant été fléchée Campus Condorcet, il appartient aux 11 membres (établissements d'enseignements supérieurs) d'analyser les dossiers et d'opérer un choix. Est appliqué le même principe que pour les regroupements tels que les COMUE, ou les conventions de coordination territoriale qui réalisent des appels internes. La chaire a vocation à être implantée dans un établissement.

Les demandes remontent en premier lieu au niveau du campus, puis le conseil scientifique émet un avis grâce à son regard et son expertise, ce qui permet ensuite au bureau de prendre sa décision pour déterminer quels seront les 4 dossiers qui seront envoyés à la Région. Le Bureau se donne la latitude de retenir ou non l'ensemble des demandes reçues.

Mme Cécile Vidal indique que c'est toute l'ambiguïté du statut du Campus et de la place de la politique scientifique en son sein, alors que l'établissement n'est pas un établissement scientifique.

Elle ajoute que la comparaison avec la COMUE n'a pas lieu d'être car le Campus n'est pas sur ce type de confédération. Elle considère que ce type de phénomène va se multiplier et qu'il y aura des conséquences au moment de la distribution du financement de postes ou de programmes de recherches et cela pour les enseignants-chercheurs.

Elle précise que l'avis va être donné par le conseil scientifique qui ne compte pas d'enseignants-chercheurs élus et que la décision va ensuite être faite par les chefs d'établissements.

Le Président précise que, lorsqu'il a eu connaissance du projet de la Région, il a pensé qu'il représentait une opportunité qui méritait d'être saisie. Il s'agit en effet pour les établissements d'enseignement supérieur, membres du Campus Condorcet, d'obtenir une possibilité supplémentaire de voir un projet émanant de leur établissement être retenu, et pour l'un d'entre eux (EHES) cela constitue même la seule opportunité de déposer une réponse, comme elle n'est pas dans un regroupement.

M. Patrick Simon appuie l'intervention de Mme Cécile Vidal et souhaite revenir sur le renouvellement de la composition du conseil scientifique tel que souhaité.

M. Simon rappelle que le Campus va être de plus en plus actif d'un point de vue scientifique et indique que le conseil scientifique s'est construit sans inclure dans son périmètre de membres élus.

M. Simon revient ensuite sur le courrier envoyé relatif au campus vert et indique avoir alerté depuis un an sur la construction du bâtiment de l'EPHE et des conséquences potentielles sur les espaces. Il précise n'avoir reçu aucun élément sur les projets et les planifications des constructions à venir.

Il ajoute que le 2<sup>ème</sup> bâtiment de l'EHES et de la FMSH sera construit comme prévu à proximité du bâtiment actuel, mais il s'interroge sur l'emplacement de l'EPHE et sur la programmation des autres équipements éventuels.

M. Simon souhaite que soit créé un comité de travail autour de la planification urbaine du Campus à venir, réunissant quelques membres du comité de site, afin de réfléchir sur le maintien d'un campus vert, car selon lui des contradictions vont apparaître entre les objectifs de construction et les objectifs des espaces.

Le Président indique avoir entendu les préoccupations exprimées dans le courrier et par la voix de M. Simon.

Il rappelle que la programmation a été faite il y a 10 ans et qu'il ne peut dire aujourd'hui comment les constructions vont être bâties sur les espaces vacants, puisque cela doit être réfléchi précisément. Le travail de programmation bâtementaire accompli à l'initial sur les 6,5 hectares a été découpé en phase 1 et en phase 2. La phase 2 est indissociable de la phase 1. Remettre en question la phase 2 susciterait de très forts mécontentements et des incompréhensions de la part des membres et de l'Etat ; c'est pourquoi il convient de réactualiser finement les besoins, d'opérer des arbitrages afin de prendre en compte de nouveaux paramètres.

Il ne serait pas raisonnable ou convenable de dire que les préoccupations relatives au maintien de grands espaces verts priment sur l'accueil de bâtiments permettant d'installer la totalité de l'EHES sur le campus ou de réaliser de nouveaux mètres carrés pour la FMSH, ainsi que Paris 1, Sorbonne Paris Nord, Paris 8 (besoins déjà exprimés) Nanterre (nouveaux besoins), et pour répondre aux attentes de tous.

Le courrier évoqué fait allusion à une possibilité d'extension du Campus et d'obtention de nouvelles surfaces sur des terrains adjacents tout en ayant des espaces verts : le Président indique qu'une sollicitation en ce sens a été faite auprès de l'Etat, la Région et des collectivités permettant d'examiner toute opportunité.

Concernant l'EPHE, le bâtiment sera vraisemblablement implanté soit au Nord, soit entre l'Ined, l'EPCC, et le GED. Pour le moment, il n'y a pas d'autres possibilités, l'espace constructible restant étant au bénéfice de l'EHESS (et donc, désormais aussi, de la FMSH).

M. David Béringue précise que la proportion entre espaces bâtis et espaces non bâtis est définie dans le plan local d'urbanisme anciennement de la ville d'Aubervilliers et maintenant de Plaine Commune. Ce plan impose qu'au moins 40% d'espaces au sol soient non bâtis et qu'au moins la moitié soit végétalisée.

M. Béringue indique qu'aujourd'hui, le Campus est bien au-delà en termes d'espaces non bâtis et d'espaces végétalisés.

Le Président précise être à la disposition des résidents, afin de poursuivre cette discussion et de réfléchir sur le sujet. Il prend en considération les préoccupations exprimées tout en prenant en considération les attentes des membres et les priorisations définies depuis de nombreuses années.

M. Patrick Simon exprime à nouveau son souhait de mettre en place un comité de réflexion sur la planification à venir, et qu'il soit élargi aux résidents et usagers afin de leur permettre d'être associés à la réflexion et leur permettre de faire remonter les problèmes.

Le Président rappelle que la phase 2 existe en soi en tant que programme, et qu'il a évoqué son actualisation par les membres. Le campus a été construit pour accueillir des équipes de recherches, voire des sièges, mais pas principalement pour créer un îlot de verdure. Toutefois, dans une perspective de transition écologique pour un campus vert, il assure que le travail d'actualisation des besoins définis dans la phase 2 en tiendra compte. Pour entendre les préoccupations exprimées, le Président se dit prêt à ouvrir des espaces de discussion, même si cela ne peut aboutir à la création *stricto sensu* d'un comité de planification.

Mme Magda Tomasini souhaite revenir sur le projet de chaires en SHS et l'intervention du conseil scientifique composé de scientifiques. Elle souhaite s'assurer que l'examen des projets sera réalisé de la façon la plus large possible, par le conseil scientifique, le bureau et les membres.

Le Président indique que le conseil scientifique sera saisi, et que l'ensemble des membres aura accès aux dossiers de candidatures.

Mme Barbara Cassin indique qu'elle va répondre aux questions de Mme Cécile Vidal et de M. Patrick Simon sur la composition un peu datée du conseil scientifique.

Le conseil est composé de 15 représentants d'établissements et de 15 personnalités qualifiées. Mme Cassin s'étonne auprès des membres de recevoir directement des messages concernant la composition du bureau du CS, alors que ces derniers figurent sur des documents envoyés lors du conseil scientifique.

Elle rappelle que les membres du bureau du conseil scientifique se sont désignés au sein des membres du conseil et que chaque fois qu'il y a une évaluation à effectuer sur des dossiers, la consultation est ouverte à tous les membres du conseil.

Mme Cassin indique souhaiter une recomposition du conseil qui pourrait intervenir aux alentours de janvier 2022, au moment de l'entrée en vigueur du nouveau décret.

Elle souhaiterait qu'il y ait au moins un représentant des établissements qui appartienne à une unité présente ou logée au sein du Campus, certains établissements n'étant pas encore présents et également un élargissement aux doctorants et personnels BIATSS. Elle rappelle que la décision est dans les mains des établissements et que la non représentation de membres élus relève de leurs compétences.

Mme Barbara Cassin souhaite profiter de ce moment pour évoquer la journée que le conseil scientifique a organisée le 16 juin dernier. Cette journée a fait émerger le sentiment d'une transmission d'informations relativement défailante, concernant la façon dont sont actées les propositions retenues, concernant les équipes hébergées au sein de l'hôtel à projets (non connues de tous), certains s'étonnant de découvrir de nouvelles équipes dont ils n'avaient pas connaissance.

La journée était consacrée aux échanges pour produire plus de transparence, en permettant aux différents lauréats des journées et des ateliers de se présenter.

Mme Cassin souhaiterait, l'an prochain, réitérer cette démarche sur trois demi-journées pour favoriser la fluidité des échanges, en présentant les ateliers et journées doctorales, les hôtes, en faisant intervenir les laboratoires, le conseil scientifique et les établissements membres.

Mme Cassin rappelle que le conseil scientifique s'est impliqué vers le « dehors » et en son propre sein, notamment avec les Rendez-vous Condorcet.

En effet, le conseil a décidé de faire évoluer les choses en communiquant à l'extérieur avec les lycées, les collèges, en faisant des interventions précédant les rendez-vous Condorcet, et en interne en demandant aux membres du conseil de s'occuper et de présenter des Rendez-vous.

Elle précise que l'appel pour les prochains Rendez-vous Condorcet est encore ouvert, et qu'il sera clos à la fin du mois de juin.

Le nouvel intitulé des Rendez-vous Condorcet est en lien avec les Jeux Olympiques, tout en étant plus large. Il s'intitulera : « Les règles du jeu/, engagement, compétition et évaluation ».

Mme Cassin demande aux membres, aux laboratoires du Campus, aux unités qui le souhaitent de faire des propositions de Rendez-vous Condorcet. Le nombre est limité, mais les demandes pourront dans d'autres circonstances être présentées en d'autres lieux, comme par exemple à la mairie ou à la Région.

Elle émet le souhait que tous les membres s'engagent à participer au sein du conseil scientifique.

Le Président remercie Mme Cassin de son intervention.

M. Bérinque énonce les 2 pouvoirs reçus depuis le début de la séance.

Le président passe donc à la première délibération qui concerne l'adoption du compte rendu de la séance du 20 avril 2021.

## **2. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 20 avril 2021**

Le lien de téléchargement n'ayant pas permis d'accéder au procès-verbal ; le Président décide de reporter son approbation à la prochaine séance.

## **3. Délibération relative à l'adoption du rapport d'activité 2020**

Le Président remercie l'ensemble des directions et plus particulièrement celle de la communication pour l'établissement de ce rapport qui est présenté ce jour.

Il permet de retracer, le plus fidèlement possible, l'ensemble des éléments qui ont ponctué l'année 2020 au sein du Campus Condorcet.

Il comprend plusieurs points : les faits marquants, la gestion de la crise sanitaire, les activités scientifiques, la politique documentaire, les chantiers bâtimentaires, l'accompagnement des résidents, l'ouverture sur le territoire, le Campus responsable, la politique et la gestion de l'établissement public, les chiffres-clé ainsi que plusieurs annexes détaillant notamment les Rendez-vous Condorcet et les associations hébergées.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative à l'adoption du rapport d'activités 2020, tel que présenté. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **4. Délibération relative au Règlement relatif au temps de travail et au régime de congés des agents de l'établissement public Campus Condorcet**

Le Président rappelle que ce point est indissociable des points 5 et 6 qui seront présentés à la suite.

En effet, la question relative au règlement de temps de travail et au régime de congés s'est trouvée liée aux discussions menées sur la politique de rémunération des agents contractuels et la politique indemnitaire des agents titulaires.

Compte tenu de la jeunesse de l'EPCC, ce dernier ne disposait pas encore de règlement relatif au temps de travail et au régime de congés pour les agents de l'établissement public.

Le Président rappelle que l'établissement peut porter des emplois d'agents contractuels depuis un an et demi, mais pas encore d'emplois titulaires.

L'établissement a souhaité néanmoins avoir une approche élargie en prenant en compte l'ensemble des agents présents et à venir : les contrats directement portés par le Campus et les titres 2 Rectorat qui deviendront des titulaires du Campus demain, les mises à disposition de personnels qui sont soit contractuels soit titulaires, et qui intégreront le Campus.

C'est dans cette perspective qu'il était indispensable de mettre en place un règlement du temps de travail et de régime de congés.

Cette discussion a été engagée par le précédent président, Jean-Marc Bonnisseau, mais elle n'avait pas abouti et elle a été interrompue à la fin du mandat de ce dernier. Au moment de reprendre les discussions, la crise sociale et la crise sanitaire sont venues ralentir la progression des échanges. Le travail s'est néanmoins poursuivi ; du temps a été donné au dialogue social, et au total il a pu aboutir grâce aux échanges menés entre les représentants du personnel et David Bérinque, Nathalie Mayet et Sylvie Biscarrat.

Le projet a été présenté au CT il y a quelques semaines, et il a obtenu pour l'ensemble des 3 volets un avis favorable en première présentation avec 3 voix pour et 1 voix contre.

Cela démontre la bonne qualité du travail effectué collectivement, dont il faut se réjouir.

La difficulté et la chance dans l'élaboration de ce règlement du temps de travail résident dans le fait de ne pas avoir disposé préalablement d'un règlement à faire évoluer, et d'être peut-être le premier établissement hors organisme de recherche sous la tutelle du MESRI à adopter un règlement respectant les 1607 heures annuelles, qui sont désormais inscrites dans la loi de transformation de la fonction publique.

En conclusion, il est proposé 4 combinaisons selon 4 régimes différents permettant en fonction du temps de travail hebdomadaire accompli d'avoir un nombre de jours de CP égal à 25 jours, et un nombre de jours ARTT variant selon le régime choisi.

Le Président rappelle les régimes proposés :

Régime 1 : 40h	Régime 2 : 38h30	Régime 3 : 37h30	Régime 4 : 36h00
28 jours ARTT	20 jours ARTT	14 jours ARTT	5 jours ARTT

Le règlement proposé fixera le cadre de travail des agents et agentes de l'EPCC à partir de la rentrée, si le vote est confirmé aujourd'hui.

C'est une étape essentielle, qui permettra de couvrir l'intégralité des situations et cadres réglementaires, sur l'ensemble des champs.

Il faut noter que le CT a souhaité se prononcer sur l'ensemble des points de façon groupée.

Mme Laura Pagès prend la parole en confirmant que les représentants du personnel ont bien voté les textes présentés ce jour, et que ce dernier n'a pas obtenu l'unanimité de tous.

Elle évoque l'assemblée générale organisée par les représentants du personnel suite au vote rendu par ces derniers et les questions qui ont été soulevées en l'absence de diffusion du texte par les représentants du fait de la confidentialité des éléments.

Elle indique que les agents sont anxieux, car ils ne connaissent pas leur niveau de prime et le temps de travail applicable.

Le vote a été fait avec un personnel qui était en distanciel, peu présent sur site, en pleine crise du COVID.



En tant que représentante, elle estime que les textes n'ont pas été suffisamment assimilés et compris par les agents, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas bons.

Le Président se dit un peu perplexe, et rappelle qu'un travail a été mené de façon régulière avec tous les représentants des organisations représentatives du campus, et qu'un long dialogue s'est noué, revenant pour lui à un dialogue avec l'ensemble des agents du Campus.

Le Président souligne que les hypothèses présentées et le travail effectué sont à l'unisson des échanges menés avec l'ensemble des représentants.

Assez rapidement, une proposition de plusieurs régimes avec des combinaisons s'est dessinée, allant de trois au départ, à quatre à la fin, selon le souhait des organisations représentatives.

Concernant la politique de rémunération des agents contractuels et la politique indemnitaire des titulaires en lien avec le premier sujet, il est proposé des dispositions assez attractives, soutenables pour les futurs recrutements, sans remise en question du cadre et des conditions proposées aux agents aujourd'hui.

Des questions pourraient être posées lors d'une assemblée générale future, afin de répondre aux inquiétudes des agents et les rassurer.

Le Président rappelle qu'un élément était incontournable, celui du respect de la règle des 1607 heures. Cela a été rappelé à différentes reprises lors des CT. Les organismes de recherches respectent cette règle, et plusieurs établissements ont engagé des discussions internes en ce sens.

Depuis les derniers échanges avec M. Bonnissieu, les discussions ont été menées, des aménagements et évolutions ont été proposés par rapport au projet initial. Il y avait urgence à avancer sur le sujet.

Mme Laura Pagès indique que des questions se sont posées lors de l'assemblée générale sur le package conditions de travail et grilles. Ne sachant pas ce que contiennent les grilles, cela a généré une inquiétude de la part des agents. Elle ajoute que les représentants ont simplement présenté un principe de prime avec des minis et des maxis sans rentrer dans le détail.

Elle souhaite savoir si tous les corps sont bien représentés.

Le Président confirme que toutes les filières et catégories sont représentées dans les grilles proposées.

Mme Velasco-Graciet voudrait savoir si les agent(e)s mis à disposition sont soumis à ce nouveau règlement du temps de travail et évoque la situation des agents de la FMSH qui vont passer d'un régime droit privé à droit public.

Le Président rappelle que l'agent(e) mis à disposition se voit appliquer les dispositions de l'établissement dont il dépend. Le règlement s'applique uniquement pour les agents de l'EPCC et demain aux agent(e)s mis à disposition lors de leur intégration au sein du Campus.

Le Président précise que les conditions proposées lors de la reprise des agent(e)s mis à disposition garantiront *a minima* l'existant.

M. Timothée Bonnet souhaite revenir sur tous les avis rendus par le CT qui semblent laisser penser qu'il y a eu 6 refus avant le dernier. Il regrette qu'en tant qu'administrateur de ne pas disposer du dernier avis et souhaite en avoir communication.

Mme Nathalie Mayet rappelle l'historique des avis rendus en précisant que le premier avis émis était favorable mais basé sur une proposition non respectueuse de la règle des 1607 heures. Le projet présenté alors, issu d'un dialogue, était fondé sur l'application d'une position médiane des pratiques existantes dans les établissements publics.

Devant le rappel de notre obligation, les avis rendus ensuite ont été défavorables malgré des échanges nourris. Les représentants n'étaient pas prêts à faire évoluer le texte, car les agents bénéficiaient de dispositions plus favorables au sein des universités et écoles dont ils dépendaient. Un cheminement a été nécessaire pour aboutir au projet présenté.

A la suite de plusieurs échanges et négociations, le projet s'est construit dans le respect de la règle des 1607 heures pour aboutir en 2021 avec 3 votes favorables et 1 vote contre. L'extrait du PV souhaité va être envoyé aux membres confirmant la position prise.

M. Simon ajoute qu'il aurait été utile que cet avis soit transmis aux administrateurs avant la séance. Le Président rappelle que sans le recueil de l'avis du Comité technique le projet n'aurait pu être présenté en séance du Conseil d'Administration.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative au Règlement relatif au temps de travail et au régime de congés des agents de l'établissement public Campus Condorcet. La délibération est adoptée avec 8 abstentions et 21 voix pour.

## **5. Délibération relative à la Politique de rémunération des agents contractuels du Campus Condorcet**

Le Président rappelle que les négociations menées ont permis d'élaborer une grille de rémunération en référence à des indices, qui prend en compte l'ancienneté, l'expérience à la date du recrutement.

Ceci permet par exemple à un agent ayant moins de 3 ans d'expériences d'être recruté entre l'indice 460 et 513 pour un ingénieur de recherches.

Afin de tenir compte de spécificités métiers, de tensions sur le marché du travail, les montants pourront être majorés dans une certaine limite. Il est également prévu un principe de revalorisation pouvant varier de 3 à 6 % (hors inflation) et une réévaluation au moins tous les trois ans.

M. Timothée Bonnet indique qu'il s'agit d'un document essentiel pour le recrutement d'un nouvel agent au sein du Campus Condorcet, et il souhaiterait savoir sous quelle forme il sera communiqué et de quelle manière.

Il ajoute que le document a reçu l'avis du CT le 1<sup>er</sup> juin et souhaiterait avoir communication de l'avis.

M. Bonnet pointe une petite coquille à la page 4 du document, et demande confirmation du nombre de niveau d'expériences retenu.

Mme Mayet rappelle que le projet présenté est le résultat de plusieurs réunions de négociations et d'une présentation en séance pour avis le 1<sup>er</sup> juin dernier. Elle précise que les grilles ont été co-construites avec les représentants dans le cadre d'un dialogue nourri. Elle confirme qu'il y a 6 niveaux d'expériences, et non 4.

Le Président précise que les dispositions votées aujourd'hui ont vocation à prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et dès approbation ces conditions de rémunération seront accessibles et mises en ligne, les nouveaux postulants pourront y avoir accès.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative à la politique de rémunération des agents contractuels du Campus Condorcet. La délibération est adoptée avec 7 abstentions et 22 voix pour.

Mme Pagès explique la raison de son abstention qui n'est pas liée au texte. Elle indique qu'elle espère que les agents mis à disposition bénéficieront de conditions plus favorables ou équivalentes lorsqu'ils rejoindront le Campus. C'est dans la pratique que les choses seront jugées et elle préfère s'abstenir pour cette raison. Le texte est difficile à appréhender au vu de la multiplicité des régimes existants.

## **6. Délibération relative à la politique indemnitaire des agents titulaires du Campus Condorcet**

Le Président aborde le point lié à la politique indemnitaire des agents titulaires. Il rappelle qu'il n'y a pas de titulaires aujourd'hui mais qu'il y en aura demain.

Des échanges avec le Ministère permettent de dire que la programmation du passage à l'autonomie permettant de porter des emplois titulaires sera réalisée très certainement à l'horizon de janvier 2023. Cela

nous permet d'avoir un peu de temps pour la mise en œuvre. Le projet fait partie de la négociation d'ensemble sur les trois points présentés.

Le cadre s'inscrit et s'articule dans le RIFSEEP avec une IFSE d'une part et d'autre part, la part variable, le CIA.

La part fixe IFSE a été travaillée pour définir un cadre qui ne soit pas trop défavorable mais raisonnable, c'est à dire soutenable pour l'EPCC lorsqu'il devra être mis en œuvre.

Un montant de référence par catégorie et par groupe a été fixé avec une possibilité de majoration, de variation à plus 30%, pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées pour les personnels contractuels (prise en compte de situation particulière, de pénurie, de technicité). Cela peut ouvrir une marge de discussion par les futurs personnels titulaires au moment du recrutement.

Il y a un double montant : un montant de référence et un montant indiquant le coût avec la majoration maximum de 30%.

Le Président renvoie au document en citant un exemple. Toutes les échelles s'égrènent sur le même principe.

Le CIA est une part variable et son montant pour aller de 0% à 100% de ce que l'établissement envisage comme un niveau possible.

Il y a une contrainte de départ : Le montant maximal du complément indemnitaire, fixé par groupe de fonctions, ne doit pas représenter une part disproportionnée du régime indemnitaire global.

Ainsi, le CIA n'excédera pas :

- \* 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie A ;
- \* 12 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie B ;
- \* 10 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie C.

Un montant plancher et plafond ont été fixés. Il s'agit d'une possibilité d'attribution mais pas d'une obligation.

Le montant proposé pourra être déterminé par un système de cotation du poste reposant sur trois critères (encadrement/expertise/sujétions).

Le Président cite ensuite des exemples pour un IGR, pour la filière AENES groupe 1, pour les magasiniers.

Le Président indique que les annexes rappellent les plafonds et minima réglementaires, les socles indemnitaires de référence...

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative à la politique indemnitaire des agents titulaires du Campus Condorcet. La délibération est adoptée avec 5 abstentions et 24 voix pour.

## **7. Délibération relative au Plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023**

Le Président aborde le point relatif au plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan a été présenté lors du Comité technique du 1<sup>er</sup> juin. Il répond à une obligation de la fonction publique (Loi de transformation de la fonction publique). Le projet est présenté en retard par rapport à ce qui était attendu dans les textes. L'établissement a obtenu un délai complémentaire pour produire son plan. La situation sanitaire a retardé la production de ce document.

Le plan permet de définir un certain nombre de points visés, concernant l'évaluation, la prévention, le traitement des écarts de rémunération (axe 1), l'axe 2 porte sur la garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois, l'axe 3 sur la bonne articulation entre vie personnelle et vie

professionnelle et l'axe 4 est relatif à la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

Le Président rappelle que l'établissement s'engage à travers ce plan à agir pour améliorer les situations définies dans les 4 axes, à élaborer un rapport de situation comparée, à produire tous les ans une analyse d'indicateurs qui permettra d'apprécier la situation respective des femmes et des hommes. Les indicateurs seront systématiquement présentés en respectant une répartition H/F, par statut (Titulaire – Contractuel) et catégories A, B, C pour chaque axe. Des engagements ont été pris et sont détaillés ainsi que les outils et indicateurs permettant de mener à bien le diagnostic.

Le comité technique a émis un avis favorable, et ce dernier est projeté en séance.

M. Timothée Bonnet salue l'ensemble de l'administration pour le plan d'actions proposé qui est très complet et aborde tous les aspects de la problématique et qui pourra tendre vers une diminution des écarts sur le court et moyen terme.

M. Bonnet fait une remarque sur l'axe 1 concernant la rémunération et propose, pour plus de transparence et comme déjà pratiqué en territorial, de rajouter un indicateur sur les écarts de rémunération qui serait le nombre de femmes dans le top 10 des plus hautes rémunérations au sein de l'établissement.

Mme Nathalie Mayet intervient en indiquant que l'indicateur proposé figure dans le bilan social. Elle ajoute que les éléments du plan et du bilan social vont permettre d'avoir une vision plus globalisée. Le top 10 des rémunérations fait partie des éléments à produire.

Le Président invite les membres au vote de la délibération relative au plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8. Information sur le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet suite à la modification de l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche modifiant et codifiant aux articles L. 345-1 à L. 345-7 du code de la recherche les dispositions législatives relatives à l'établissement public Campus Condorcet**

Le Président rappelle que l'article 17 de la loi de programmation de la recherche a modifié quelques dispositions touchant l'EPCC, dont les missions sont désormais codifiées dans le code de la recherche. Le projet de décret qui en résulte a été présenté au comité technique. Le Ministère a confirmé que la seule instance à saisir est le comité technique de l'EPCC, considérant que les modifications statutaires opérées ne sont pas substantielles. Il s'agit donc d'une information.

Les modifications vont concerner les instances de l'EPCC, elles figurent dans les trois documents annexés.

Elles concernent :

L'introduction de 2 représentants des ministres de tutelle qui siègent avec voix délibérative au conseil d'administration (Art 6). Aujourd'hui le même ministère regroupe l'enseignement supérieur et la recherche, c'est pourquoi il y aura deux représentants du MESRI.

Les ministres désignent les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration, alors que ces dernières étaient auparavant désignées par le président de l'établissement après avis des autres membres du conseil (article 6) ;

Le président de l'établissement public est désormais nommé par décret du Président de la République pris sur le rapport des ministres de tutelle parmi les membres du conseil d'administration sur proposition de celui-

ci, il était auparavant élu parmi les administrateurs, sur proposition des établissements et des organismes membres (article 8) ;

Le conseil d'administration et désormais le président sont assistés par le conseil scientifique (articles 5 et 11) ;

L'établissement public conclut avec l'Etat un contrat pluriannuel pour l'ensemble de ses activités, dont le contenu est fixé par l'article L. 345-6 du code de la recherche (article 7).

Trois dispositions renforcent la représentation des personnels et des étudiants situés sur le Campus Condorcet : deux représentants des personnels administratifs exerçant leurs fonctions dans l'établissement public siègent obligatoirement au conseil d'administration, les listes de candidats étudiants doivent comprendre au moins un candidat suivant sa formation sur le Campus, les représentants des établissements ou organismes membres siégeant au conseil scientifique doivent dans la mesure du possible exercer leurs fonctions sur le Campus (articles 6, 10 et 13) ;

Les attributions du conseil d'administration sont actualisées pour introduire l'affectation des résultats, les modalités de tarification des prestations et services rendus par l'établissement et les emprunts (article 7) ;

Le président peut déléguer sa compétence en matière de maintien de l'ordre et de la sécurité aux responsables des enceintes et locaux de l'établissement, et non plus aux responsables de chacun des sites ; ses attributions sont également précisées en matière de recrutement, de gestion et d'affectation des personnels et pour ajouter les autorisations d'occupation temporaire du domaine public (article 8) ;

Le directeur général supplée le président dans l'exercice des fonctions d'ordonnateur (article 8) ;

Les personnes siégeant avec voix consultative au conseil scientifique sont précisées : le directeur du pôle documentaire ainsi qu'un représentant élu des personnels administratifs exerçant ses fonctions dans l'établissement public et un représentant élu des étudiants siégeant tous deux au conseil d'administration (article 10) ;

La règle de majorité du conseil d'administration est précisée lorsque le conseil délibère sur les conditions du retrait d'un membre : l'unanimité des représentants des membres de l'établissement public à l'exception du membre sortant (article 3).

Il est précisé dans le rapport au 1er ministre au III de l'article 17 de la LPR que les mandats en cours des membres du conseil d'administration et du conseil scientifique courent jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et que le président en fonction à la date de publication de la présente loi reste en fonction jusqu'à la nomination du prochain président dans les conditions prévues par la présente loi.

Le président de l'établissement public en fonction à la date de publication du présent décret organise les élections au conseil d'administration et au conseil scientifique dans un délai de quatre mois après l'entrée en vigueur du présent décret.

Il convient donc d'être vigilant sur la date de publication pour ne pas être en défaut.

Le conseil d'administration nouvellement installé propose le nom du nouveau président qui sera choisi en son sein.

M. Duport intervient en disant que l'originalité de l'établissement disparaît avec ce nouveau décret, pour être plus en conformité avec les établissements « plus classiques » ayant un poids fort des autorités de tutelle.

Le Président indique que cela répond au souhait du Ministère de davantage normaliser l'établissement dans un cadre d'EPA. L'établissement perd effectivement un peu de sa singularité, mais l'évolution marque aussi la forte volonté d'investissement de l'Etat dans le développement du Campus Condorcet

M. Simon demande qui sont les ministères de tutelle et quel sera le nombre de représentants au conseil. Il souhaite revenir sur la nomination du président en précisant qu'il trouve qu'il y a une forme de contradiction dans le rapport au 1<sup>er</sup> Ministre qui indique que le Président est nommé par décret et qu'il est choisi parmi les membres. Est-ce que le Président sera choisi parmi les membres du conseil ou sera-t-il extérieur ?

Le Président indique que la loi précise (article L.345-3) qu'il y a un représentant du ministère de l'enseignement supérieur et un représentant du ministère de la recherche. Aujourd'hui, les deux portefeuilles sont réunis au

sein d'un même ministère, il y aura donc 2 représentants du MESRI, un pour l'enseignement supérieur et l'autre pour la recherche. Si demain, il y a deux ministères, il y aura un représentant par ministère.

Le Président précise ensuite que le Président est nommé par décret du Président de la République pris sur le rapport des ministres de tutelle parmi les membres du conseil d'administration sur proposition de celui-ci. C'est le décret qui rendra effective la nomination du président de l'EPCC ; jusqu' à présent, le président était élu de manière directe et définitive.

Mme Christine Neau-Leduc souhaite obtenir une précision sur les modifications apportées à l'article 8 concernant la délégation en matière de maintien de l'ordre et de sécurité. Elle souligne que cela va lui poser des difficultés pour l'ouverture du site de la Porte de la Chapelle et pour l'accueil de plus de 4000 étudiants de l'université de Paris 1 en septembre 2024 à la fin des travaux.

Il lui paraît difficile qu'une délégation soit faite à une autre personne que le président de Paris 1 au regard du nombre d'étudiants sur place. La question est de savoir si le président du Campus Condorcet pourra déléguer son pouvoir de police à un membre, un directeur, un président, un partenaire du campus. Elle demande que cette question soit relayée auprès du rectorat et du Ministère.

Le Président indique que factuellement les sites de la Chapelle et d'Aubervilliers sont sous sa responsabilité, du moins en matière de sûreté et de sécurité et de pouvoir de police. C'est le cadre actuel prévu. L'article 8 prévoit une délégation de compétences au sein de l'EPCC. Le Président se dit conscient des préoccupations de Mme Neau-Leduc et pleinement soucieux de la bonne articulation à mettre en place.

Mme Christine Neau-Leduc précise qu'il existe une différence entre le site d'Aubervilliers et le site de Porte de la Chapelle, le site d'Aubervilliers ayant été conçu de manière très collective, les bâtiments étant partagés entre plusieurs établissements.

Sur le site de La Chapelle, la configuration est très nettement différente et de surcroît le public est très différent aussi. Le public sera composé de L1, L2, moins de L3 et un peu de M2 : surtout de L donc, qui ne correspondent pas au public présent sur le site d'Aubervilliers qui est plutôt un public de Mastérants et de Doctorants. Il y a une vraie problématique de fonctionnement. Elle ajoute qu'elle ne sera plus Présidente au tout début de La Chapelle, mais tient à souligner ce vrai souci.

Mme Cécile Vidal regrette que le changement du décret ne soit voté que par le comité technique. Elle souligne qu'elle regrette que l'on n'ait pas profité de ce changement pour modifier l'article 10. Mme Vidal se réjouit que soit introduit un représentant élu « des autres personnels » et « des étudiants ». Ce n'est toutefois pas grand-chose un représentant élu des étudiants au vu du volume et de la diversité des étudiants avec simplement une voix consultative. Ce n'est pas une amélioration extraordinaire.

Le fait qu'il y ait des représentants élus montre par contraste que les autres sont nommés. Il conviendrait que les représentants des enseignants-chercheurs soient élus, sachant que déjà au sein du CA les élus sont très minoritaires. Le changement introduit minorise encore plus les élus dans le CA. Ça ne va pas dans le sens de la démocratie universitaire.

Mme Michèle Gendreau-Massaloux indique que ce qui vient d'être dit confirme que, même si le nouveau statut rapproche considérablement d'une norme l'établissement public le Campus Condorcet, on ne peut dire pour autant qu'il y a un abandon complet de sa particularité.

Au contraire on peut dire, que même s'il est souhaitable que le nombre d'élus augmente, il y a la recherche de quelque chose qui rapproche les autorités publiques compétentes du fonctionnement concret. Cela semble aller vers une amélioration du processus de négociation et d'investissement de l'autorité publique, dans le fonctionnement et dans le soutien en matière d'investissement et de crédits de recherche. Mais sont maintenus un certain nombre de traits particuliers qui font que, sur un plan juridique, le Campus Condorcet malgré les transformations gardera une particularité que l'on ne retrouve dans aucun établissement universitaire ou de recherches non seulement français mais européen.

Le rapprochement peut avoir des avantages, et il ne fait pas perdre complètement ce qui est un effort exceptionnel de toutes les parties concernées, en particulier les membres fondateurs, mais aussi de la

puissance publique et de tous ceux qui partagent l'idée qu'il y a un projet qui ne ressemble pas tout à fait à un projet classique.

Elle ajoute que dans ce cas, comme dans d'autres, ce n'est qu'à l'expérience que l'on pourra voir quelles marges de liberté et quelle particularité conserve Condorcet. C'est en fonction de l'appropriation par les membres fondateurs et par les acteurs que sont les bénéficiaires, les professeurs, les étudiants, les personnels administratifs, de service, les personnels du grand équipement documentaire et selon la façon dont ils feront fonctionner les différentes instances que l'on pourra ajuster.

Le conseil d'État est une institution qui estime souvent qu'il y a certes des textes, mais que c'est la mise en œuvre de ces textes qui détermine une jurisprudence. Un texte ne se juge pas seulement par ce qu'il écrit et ce qui est écrit mais qu'il se juge aussi par sa mise en œuvre. Ce texte n'est pas sans intérêt, c'est dans sa mise en œuvre et dans la façon dont les personnels vont en faire leur texte que l'on verra si oui ou non il répond à ce cadre particulier et novateur d'un établissement hors norme qui restera hors norme. Il est dans cette nouvelle version conforme à une certaine règle administrative qui permet de le penser comme un établissement public administratif.

Le Président remercie Mme Gendreau-Massaloux pour cette analyse, et il ne peut que confirmer que le Campus est très singulier. Le Campus composera avec les règles, et il ajoute qu'il y aura certainement des marges de manœuvre dont se saisir.

M. Christophe Prochasson indique qu'il convient de s'accorder sur l'interprétation qui peut être faite de ce nouveau décret, et se demander s'il s'agit d'un signe de confiance ou de méfiance de la part de l'Etat. En tout état de cause, on peut y voir un investissement nouveau qui peut être intéressant, comme une inquiétude et une volonté de contrôle excessif qui pourrait nous faire perdre l'inventivité. Il convient à son sens d'être confiant.

M. Prochasson revient sur la question très sensible évoquée par Mme Neau-Leduc sur les pouvoirs de police et souhaiterait qu'une discussion ait lieu sur ce sujet. Pour ce qui concerne l'EHESS, il souhaiterait que l'on soit attentif à cela, d'autant que l'on va entrer dans une période où il n'est pas certain que les humeurs soient apaisées. Le sujet est sensible, il conviendra d'y revenir.

Le Président prend note de cette demande en disant qu'en l'état actuel des prérogatives, la perspective qui se dessine est celle d'un travail étroit et réfléchi, de très bonne articulation entre chefs d'établissements, pour que, si décision doit être prise, elle le soit de manière très concertée et très réactivement. Tout établissement a besoin de penser des cadres d'urgence. En l'occurrence, pour ce qui concerne l'EPCC, une réflexion toute particulière doit être faite sur les coordinations, la réactivité en cellule d'urgence pour anticiper sur le pire. Nul site n'est à l'abri d'un attentat, d'un acte de grande malveillance ou d'une catastrophe naturelle ... avec des décisions rapides à prendre. Le Président se dit d'accord pour qu'il y ait des discussions et réflexions sur le sujet.

M. Timothée Bonnet demande sur le point spécifique qui vient d'être abordé et sur la rédaction de l'article tel que proposé, si le Président de l'EPCC pourrait déléguer ses compétences sur la police, le maintien de l'ordre, la sécurité, à la personne privée qu'est Sérénité. Il est précisé « responsable des enceintes et des locaux » ce qui est moins précis que site.

Le Président répond par la négative et précise que ce n'est pas possible. Le Président évoque un cas de figure qui pourrait se présenter et qui donne une illustration concrète, c'est celui du grand équipement documentaire qui peut amener à l'application de cet article.

## **9. Information sur le projet ExcellencES (PIA4) déposé par l'EPCC**

Le Président précise que les membres du Campus ont réfléchi à l'opportunité de répondre collectivement à cet appel. De fait, il avait été vérifié très tôt que nous pouvions être éligibles et qu'une réponse collective du Campus Condorcet entrait bien dans la cadre de l'appel. Le travail de réflexion sur les collaborations scientifiques concrètes avait été amorcé dès l'été, et la décision a été prise de travailler ensemble à une réponse à l'appel ExcellencES lorsqu'il a été annoncé, car l'appel est de forme ouverte et peut appeler des

réponses de volume, de format très variable, qu'il soit fait référence à des appels antérieurs du PIA reproduits et repris (sous une forme de type LABEX, EUR, Equipex...) ou que soit déposée une réponse ne s'inscrivant pas dans le cadre des objets PIA antérieurs.

Il a été donc répondu à cet appel dans un format original, dans l'esprit de l'appel qui attendait des projets structurants et transformants. La réponse est ambitieuse ; elle s'articule en trois piliers dans la dimension scientifique et de coopération scientifique, de développement de voies de recherche, d'instruments de recherche, de valorisation de la recherche, des relations entre le campus et le territoire.

Le mérite de la réponse a été de permettre à l'ensemble des membres, des équipes des membres de se projeter ensemble dans des projets à l'horizon de 10 ans, avec des structurations et des actions permettant de donner une consistance de plus en plus grande aux collaborations scientifiques. Beaucoup de réunions ont été organisées avec les différents acteurs, notamment des rencontres thématiques et exploratoires avec l'ensemble des structures de recherche. Cela a permis de nourrir des groupes de travail dédiés à l'élaboration des propositions.

Le projet a été nommé « Condorcet CROSSINGS » (ou en français Passages Condorcet). Un travail a été mené sur l'idée de passage des frontières déclinée de diverses façons : passage des frontières scientifiques (capacité de travailler en pluri- et interdisciplinarité, à l'échelle internationale) ; passage des frontières technologiques et méthodologiques (travail sur les outils numérique et les voies numériques de la recherche en humanités comme en sciences sociales ; les nouvelles formes d'écritures de la recherche, soit le champ de la recherche-création) ; passage des frontières entre science et société (important pour le Campus – dans le cadre de son implantation à Aubervilliers-Plaine Commune).

Il s'organise en 3 Work Packages:

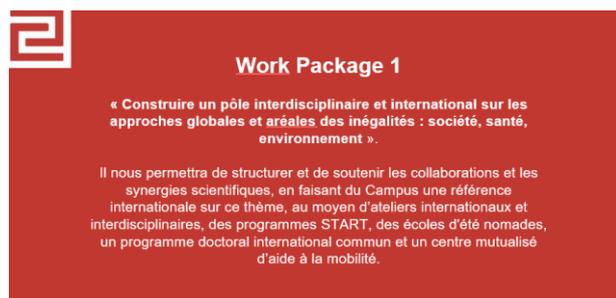
- Work Package 1 : « Construire un pôle interdisciplinaire et international sur les approches globales et aréales des inégalités : société, santé, environnement »
- Work Package 2 : « Franchir les frontières technologiques et méthodologiques »
- Work Package 3 : « Franchir les frontières entre science et société »

Le Président fait un focus sur le 1<sup>er</sup> Work package.

Il ouvre un espace de recherche sur une thématique très riche, qui renvoie à des points très forts, et à de nombreuses forces scientifiques du Campus. C'est une thématique ouverte que cette thématiques des inégalités, permettant des travaux dans le champ social, avec des ouvertures importantes vers les problématiques de santé et les problématiques d'environnement, le tout fortement appuyé par les études aréales notamment. La thématique est très prometteuse et très riche, avec des forces avérées, tout en permettant d'ouvrir des développements nouveaux, à des échelles plus importantes, et avec des partenaires extérieurs.

Il est prévu d'ouvrir des ateliers internationaux et interdisciplinaires, des programmes START qui pourront alimenter la thématique, des écoles d'été nomades, un programme doctoral commun et un centre mutualisé d'aide à la mobilité.

L'idée est par ailleurs de construire des dispositifs qui seront ensuite susceptibles d'être élargis à d'autres thématiques que celles d'abord ciblées (thématiques émergentes). Les dispositifs pourront se transposer et s'élargir. Le centre d'aide à la mobilité permettra d'implanter une structure plus pérenne qui bénéficiera à l'ensemble des chercheurs.



**Work Package 1**

« Construire un pôle interdisciplinaire et international sur les approches globales et aréales des inégalités : société, santé, environnement ».

Il nous permettra de structurer et de soutenir les collaborations et les synergies scientifiques, en faisant du Campus une référence internationale sur ce thème, au moyen d'ateliers internationaux et interdisciplinaires, des programmes START, des écoles d'été nomades, un programme doctoral international commun et un centre mutualisé d'aide à la mobilité.

Le Président fait ensuite un focus sur le 2<sup>ème</sup> Work package.



**Work Package 2**

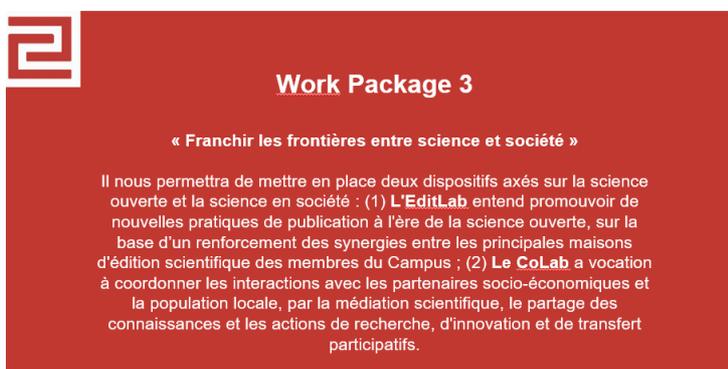
« **Franchir les frontières technologiques et méthodologiques** »

Il vise à développer une expertise qui fera du Campus un acteur majeur des pratiques de recherche numérique en sciences humaines et sociales, ainsi que dans le domaine de la recherche-création. Nous mettrons en place (1) un **Condorcet Digital Hub** pour inventer de nouveaux outils numériques et coordonner les structures existantes en humanités numériques, et (2) un **Centre de Recherche-Création ("Les Essais")** afin de promouvoir de nouvelles approches alliant recherche et création et de nouvelles formes d'écriture en sciences humaines (image, son, performance).

Il s'organise autour d'une double structure : numérique de la recherche et recherche-création. Le Campus est identifié comme un acteur important par ce qu'il abrite en matière de numérique au service de la recherche. L'idée est de faire travailler les acteurs et de construire un réseau, une force d'actions pertinente pour travailler sur des outils numériques qui seront reversés à la communauté. L'ambition est d'élaborer et de mettre à disposition de nouveaux outils, et de coordonner le travail entre toutes les équipes et structures existantes. Pour ces coopérations, coordinations et élaborations, de nouveaux outils reversés à la communauté, nous aurons une structure, le Condorcet Digital Hub, qui viendra appuyer et compléter les dispositifs ou structures déjà existants au sein du Campus (GED, TGIR Huma-NUM, ...) et chez les membres.

Il est par ailleurs ambitionné de créer un Centre de recherche-création, « Les Essais », qui s'attachera à promouvoir de nouvelles approches alliant recherche et création et de nouvelles formes d'écriture en sciences humaines (image, son, performance, exposition...). Il est pensé comme un centre d'expérimentation. Cela va du documentaire de niveau professionnel à des écritures inventives, et peut se déployer sur tout l'arc des sciences sociales, des humanités mais aussi bien évidemment des arts. En appui, il y aura des espaces dédiés, des équipements techniques, des dispositifs d'accompagnement et de formation, des dispositifs d'archivage, des programmes de rencontre et de collaboration entre chercheurs et artistes...

Le Président fait ensuite un focus sur le 3<sup>ème</sup> Work package.



**Work Package 3**

« **Franchir les frontières entre science et société** »

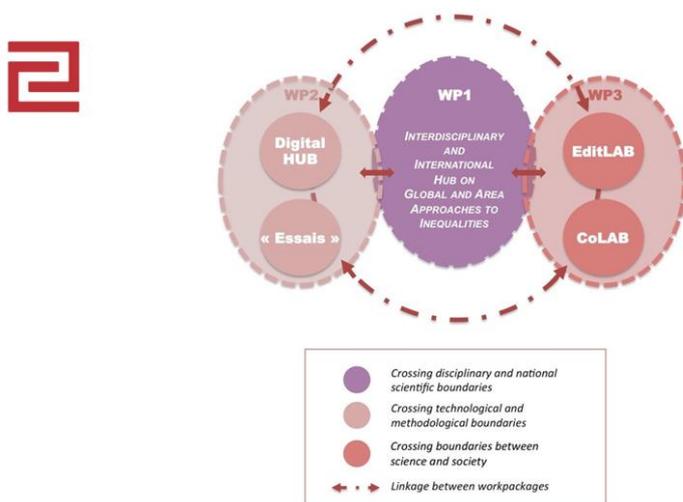
Il nous permettra de mettre en place deux dispositifs axés sur la science ouverte et la science en société : (1) **L'EditLab** entend promouvoir de nouvelles pratiques de publication à l'ère de la science ouverte, sur la base d'un renforcement des synergies entre les principales maisons d'édition scientifique des membres du Campus ; (2) **Le CoLab** a vocation à coordonner les interactions avec les partenaires socio-économiques et la population locale, par la médiation scientifique, le partage des connaissances et les actions de recherche, d'innovation et de transfert participatifs.

Le 3<sup>ème</sup> Work package permettra d'abriter deux autres structures ;

L'EditLab qui entend promouvoir de nouvelles pratiques de publication à l'ère de la science ouverte, sur la base d'un renforcement des synergies entre les principales structures d'édition scientifique abritées par les membres. Il s'agira notamment de favoriser les échanges de bonnes pratiques, les formations dédiées, de développer dans le cadre de ce réseau des partenariats européens. C'est une opportunité de construire le premier réseau d'ampleur nationale dans le domaine de l'édition scientifique en France. Les actions conduites par le Campus dans ce cadre ne seront pas closes sur elles-mêmes, mais pourront associer des partenaires extérieurs ; cette dimension est importante.

Le CoLab enfin a vocation à coordonner toutes sortes d'interactions avec les partenaires socio-économiques identifiés sur le territoire (collectivités, associations, entreprises, institutions culturelles établissements d'enseignement secondaire...) et la population locale, par la médiation scientifique, le partage des connaissances et des actions de recherche participative, par des démarches de transfert et d'innovation en lien avec des partenaires économiques. Cela ouvre un horizon large et riche d'action. Il est prévu d'inscrire dans ce projet CoLab une plateforme numérique recensant les ressources du Campus, afin de les porter de façon ouverte à la connaissance des partenaires actuels ou potentiels, et de recueillir inversement de l'extérieur, selon une modalité interactive, les demandes et les besoins susceptibles de nous être adressés, afin de favoriser au mieux des opportunités de collaboration à l'échelle territoriale. Partant, cela permettra d'initier des rencontres physiques sur le site du Campus ou dans le territoire.

Le Président présente à la suite la dernière diapositive résumant les interrelations entre les trois work packages.



Le Président précise enfin que la gouvernance du projet sera pleinement intégrée à la gouvernance existante du Campus, de manière à assurer une cohérence avec la stratégie globale. Il est aussi proposé qu'une évaluation soit réalisée par un comité consultatif international à T+3 ans, T+6 ans, T+9 ans après le lancement du projet. Pour l'ensemble du projet, déployé sur 10 ans, il est sollicité un appui auprès de l'ANR pour un montant d'un peu plus de 35 millions d'€.

Mme Sylvie Hureau intervient en disant qu'il s'agit d'un très beau projet pour une durée limitée à 10 ans.

Elle ajoute que dans les work packages, il y a plusieurs projets comme celui de l'édition numérique qui vont permettre de mettre en place des structures technologiques qui iront et persisteront au-delà des 10 ans.

Elle demande s'il y aura, sur le plus long terme, une poursuite des outils développés et si la mise en place des outils va nécessiter des emplois pérennes de personnels d'appui à la recherche (ingénieur d'études, de recherches).

Le Président indique que dans l'esprit des promoteurs des PIA, se trouve, en arrière-plan, l'idée de permettre de financer pour un temps un programme structurant qui a en effet vocation à perdurer en trouvant ses financements pour se maintenir et continuer à exister ensuite. Cela ne s'est pas toujours vérifié. Une partie de la réflexion des gouvernements successifs a d'ailleurs été de continuer à appuyer des structures qui faisaient leurs preuves, mais qui avaient des difficultés à trouver des financements pérennes (Labex, Equipex...).

Le Président ajoute que, si ce que nous mettons en place porte ses fruits, des réflexions seraient très certainement engagées sur les manières de prolonger l'ensemble par des financements de même nature, ou par un basculement sur des financements pérennes. L'EPCC s'efforcera de convaincre que 10 ans vont passer très vite, que l'on peut nous confier des missions de coordination scientifique, d'appui aux activités de recherche, mais qu'il nous faut pour cela aussi notamment une direction scientifique pérenne, ainsi qu'un Grand équipement documentaire étoffé. Incontestablement, notre jeune établissement a aussi besoin de fonctions supports, et d'appuis pérennes.

Pour conclure, le Président espère vivement que nous serons lauréats d'ExcellencES, mais il conviendra en effet de se préoccuper de la consolidation de tous les programmes, dans une vision à long terme.

Le président rappelle enfin que le conseil scientifique a participé à toute la conception du projet Condorcet CROSSINGS, et qu'il aura un rôle important à jouer pour appuyer et éclairer le bureau.

Le Président cède la parole à Mme Cassin.

## **10. Rapport annuel du conseil scientifique**

Mme Barbara Cassin rappelle qu'un dossier complet a été transmis et propose de répondre aux questions des membres.

Le conseil scientifique s'est renforcé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et souhaite s'ouvrir le plus largement possible. Les Rendez-vous Condorcet sont cette occasion. Mme Cassin remercie l'action de tout le Campus et notamment pour l'aide apportée par M. Boukouna.

Elle souhaite faire un point sur la journée conseil scientifique qui a été très importante et qui a permis de voir ce qu'il se passait dans les ateliers et dans les journées doctorales.

Concernant l'Hôtel à projets, elle a pu constater qu'il faudrait davantage de fluidité dans la communication des occupants. Elle signale avoir reçu des messages signifiant ne pas savoir que tel chercheur était présent.

Il serait important que le conseil scientifique sache très précisément qui est hébergé au sein de l'hôtel à projets, car les projets sont à présent accueillis au fil de l'eau pour faciliter les candidatures. Mme Cassin aurait ainsi aimé adresser un message informant le conseil scientifique que M. Peschanski était hébergé au sein de l'hôtel à projets. A propos de ce dernier, elle signale que, lors de son intervention au cours de la journée du CS, il a salué l'opportunité de ces échanges et dit à quel point il était important pour eux d'être au sein de l'hôtel à projets.

Il conviendrait donc d'avoir une procédure simple et systématique d'information sur les arrivées. Le conseil scientifique se préoccupe en tout cas de ce sujet de la communication interne : de la façon dont la communication s'organise entre les différentes entités du campus et le conseil des membres fondateurs, le conseil d'administration et le conseil scientifique. Il convient d'être encore plus fluide.

Le Président entend, et indique que des démarches de progrès sont encore à mener, et le seront à la lumière de ces remarques.

## **11. Liste des contrats, conventions et marchés signés**

Le Président rappelle que la liste des contrats, conventions et marchés a été annexée classiquement au dossier.

## **12. Points divers**

Le Président annonce qu'il y aura vraisemblablement un prochain conseil d'administration en septembre.

Le Président remercie les membres pour leur présence.

**La séance est levée à 12h53**